



**Proposition d'approbation d'une charte
d'engagement réciproque à conclure
entre le Rectorat de l'Académie de
Strasbourg et le Département du Bas-Rhin**

Rapport n° CD/2016/102

Service Chef de file :

J3-Collèges

Service(s) associé(s) :

Résumé :

Dans le cadre de la campagne « Le respect au sens propre dans nos collèges », il est proposé au Conseil Départemental de décider d'adopter un guide méthodologique d'intervention technique des agents des collèges et d'approuver les termes d'une charte d'engagement réciproque à conclure entre le Rectorat de l'Académie de Strasbourg et le Département du Bas-Rhin, garantissant, l'application de ce guide. Il est proposé au Conseil Départemental d'autoriser son président à signer cette charte.

Les agents techniques des collèges (ATC) assurent aujourd'hui un travail de qualité pour offrir aux 46 000 collégiens des établissements publics du Bas-Rhin les meilleures conditions d'accueil et d'étude de qualité.

Ils contribuent à l'entretien et la maintenance de locaux de 500 000 m² et de plus d'un million de m² de surfaces extérieures, à la distribution de plus de 3 200 000 repas par an.

Au 30 juin 2016, 782 agents techniques des collèges (titulaires, stagiaires, contractuels et contrats uniques d'insertion) sont en poste au sein de la collectivité.

Dans le cadre du plan d'actions collège initié par les services du Département, un guide méthodologique, validé par le Comité Technique du Département le 14 juin 2016, a été élaboré à destination des collèges permettant de préciser le niveau de service assuré par les adjoints techniques des collèges (ATC) sur les missions de restauration, de maintenance et d'entretien des locaux.

Ce guide méthodologique, destiné à tous les usagers d'un collège, doit permettre d'éclairer l'ensemble des usagers du collège (élèves, corps enseignants, personnel administratif, personnel de surveillance, éventuelles associations disposant des locaux,...) sur les priorités d'intervention du personnel ATC et ainsi garantir des conditions efficaces de leur intervention pour répondre au service d'accueil des collégiens.

La réflexion autour de ce guide d'intervention technique a été engagée au 2nd trimestre 2015 et poursuivie sur toute l'année scolaire 2015/2016 dans le cadre de groupes de travail associant les personnels ATC volontaires ainsi que les adjoints gestionnaires de collèges.

Cette réflexion concertée a permis de faire émerger une convergence d'axes de travail :

- La nécessité de responsabiliser, dans le cadre d'une démarche citoyenne, l'ensemble de la communauté éducative (parents d'élèves, élèves, personnel enseignant, administratif et technique) sur l'entretien des locaux.

- Le besoin de clarifier les missions et priorités d'intervention du personnel ATC auprès de l'ensemble de l'équipe éducative notamment en situation d'absentéisme du personnel technique.
- La nécessité pour le Département du Bas-Rhin, en tant qu'employeur des personnels ATC, de poser le cadre de niveau de service attendu sur les missions d'entretien, de maintenance et de restauration et d'en assurer la communication au sein de l'établissement.

Plus globalement et compte tenu de la nécessité de garantir la bonne mise en application des règles, ces constats ont été partagés avec les équipes de direction des collèges et les services du Rectorat de l'académie de Strasbourg.

Ce guide doit permettre une clarification des missions, une plus grande clarté dans les priorités de travail définies pour les personnels ATC et de garantir un fonctionnement optimal du service public d'accueil des collégiens bas-rhinois notamment en cas d'absence d'une partie du personnel.

L'ensemble de cette réflexion a abouti à la définition de principes de fonctionnement et de règles d'intervention formalisées dans le cadre de ce guide.

Le projet de charte, objet de ce rapport, propose au Conseil Départemental de décider d'approuver l'inscription de cette action conjointe du Rectorat de l'Académie de Strasbourg et du Département du Bas-Rhin dans une démarche partenariale.

Cet acte solennel, fondé sur les valeurs de citoyenneté et de développement durable renforce les relations, basées sur la confiance réciproque, l'autonomie des Etablissements Publics Locaux d'Enseignement et le principe de libre administration des collectivités locales.

Les signataires s'engagent à tout mettre en œuvre pour atteindre les objectifs fixés et les promouvoir auprès des personnels de direction, des équipes éducatives et techniques.

La commission Enfance, famille, éducation a émis un avis favorable le 8 septembre 2016.

Ainsi, le présent rapport propose au Conseil Départemental de décider d'approuver les termes du projet de charte d'engagement réciproque entre le Rectorat de l'Académie de Strasbourg et le Département du Bas-Rhin et d'autoriser son président à la signer.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

Après en avoir délibéré, le Conseil Départemental :

- adopte le guide méthodologique d'intervention technique des agents des collèges, joint à la présente délibération,

- approuve les termes du projet de charte d'engagement réciproque sur le thème "Le respect au sens propre dans nos collèges" entre le Rectorat de l'Académie de Strasbourg et le Département jointe à la présente délibération,

- autorise son président à signer cette charte.

Strasbourg, le 04/10/16

Le Président,

A handwritten signature in blue ink, consisting of a large, stylized 'F' followed by 'BIERRY' in a cursive script.

Frédéric BIERRY